

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue le 3 mai 2021 à compter de 20:00 heures et exceptionnellement à huis clos.

Sont présents par visioconférence :

Madame la conseillère :
Lyne Jacques

Messieurs les conseillers :
Jean-Pierre Lebel
Stanley Bélanger
Pierre Bussières
Anthony Hallé
Richard Bernier

formant quorum sous la présidence de monsieur Normand Caron, maire.

125-05-2021 **1. Ouverture de la session.**

ATTENDU QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU QUE depuis, plusieurs décrets ont eu pour effet de prolonger cette période dont le dernier décret numéro 596-2021 du 28 avril 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 mai 2021;

ATTENDU QUE l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Que monsieur le maire Normand Caron ouvre la session.

126-05-2021 **2. Adoption de l'ordre du jour.**

Suite à la lecture de l'ordre du jour par monsieur le maire,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

Le point 4.22 est reporté à une séance ultérieure.

L'item "Autres" demeure ouvert à tous autres sujets.

127-05-2021 **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

4 ADMINISTRATION :

4.1 Comptes du mois.

a) Rapport mensuel.

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt du rapport mensuel des activités financières et des activités d'investissement du mois d'avril 2021.

**RAPPORT MENSUEL
ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT**

Rapport mensuel d'avril 2021

Pour la période du 01 janvier au 30 avril 2021

	Budget 2021	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 30-04-2020	Recettes/ dépenses réelles au 30-04-2021	Disponible	%
--	----------------	---------------	---	---	------------	---

Revenus

Taxes	4 740 254	4 740 254	4 536 797	4 754 988	-14 734	100.31%
Paiement tenant lieu de taxes	139 750	139 750	0	0	139 750	0.00%
Services rendus	167 516	167 516	40 077	48 523	118 993	28.97%
Autres revenus	122 100	122 100	28 876	82 256	39 844	67.37%
Transferts	353 919	353 919	64 885	74 927	278 992	21.17%
Total revenus	5 523 539	5 523 539	4 670 635	4 960 694	562 845	89.81%

Dépenses de fonctionnement

Admin.gén.	937 563	937 563	302 142	288 273	649 290	30.75%
Sûreté du Qbc	342 342	342 342	0	0	342 342	0.00%
Pompiers	251 661	251 661	80 009	57 649	194 012	22.91%
Sécur.civ. Autres	42 685	42 685	12 762	14 930	27 755	34.98%
Voirie	431 300	431 300	83 697	95 056	336 244	22.04%
Enlèv.de la neige	397 575	397 575	154 573	144 312	253 263	36.30%
Eclairage rues	19 250	19 250	2 292	4 645	14 605	24.13%
Transport collec	3 465	3 465	1 733	1 733	1 733	50.00%
Usine filtration	251 209	251 209	137 663	82 720	168 489	32.93%
Réseau aqueduc	116 945	116 945	26 084	33 057	83 888	28.27%
Usine d'épuration	95 235	95 235	26 098	26 454	68 781	27.78%
Réseau d'égout	66 065	66 065	9 905	18 820	47 245	28.49%
Matières résid.	559 631	559 631	104 889	124 518	435 114	22.25%
Autres, hygiène	6 793	6 793	2 253	2 237	4 556	32.93%
Santé - bien-être	42 148	42 148	6 873	8 424	33 724	19.99%
Urbanisme	172 741	172 741	47 226	41 142	131 599	23.82%

Ind.et commerce	51 796	51 796	10 695	10 455	41 341	20.19%
Tourisme	39 900	39 900	5 736	1 464	38 436	3.67%
Rénov.urbaîne	19 970	19 970	0	3 097	16 873	15.51%
Embellissement	92 600	92 600	3 245	2 150	90 450	2.32%
Loisir	810 780	810 780	219 086	223 976	586 804	27.62%
Culture, centre c.	394 678	394 678	99 189	83 530	311 148	21.16%
Bibliothèque	31 676	31 676	19 879	19 198	12 478	60.61%
Patrimoine	12 000	12 000	11 032	10 044	1 956	83.70%
Autres, culture	7 200	7 200	2 334	-1	7 201	-0.02%
Frais financ., int.	142 678	142 678	19 197	51 138	91 540	35.84%
Total dépenses	5 339 886	5 339 886	1 388 590	1 349 019	3 990 867	25.26%
Résultat					-3 428 022	
de l'exercice	183 653	183 653	3 282 045	3 611 675		
Remb.capital	310 200	310 200	229 300	238 110	72 090	76.76%
Immobilisations	0	0	0	0	0	0.00%
Affectations						
Activités d'invest.	0	0	0			0.00%
Surplus non aff.	107 407	107 407	81 423	0	107 407	0.00%
Surplus acc.aff.	42 218	42 218	0	0	42 218	0.00%
Fonds de roul.	23 078	23 078	20 000	20 000	3 078	86.66%
Rés.fonc.fonds rés.	0	0	0	0	0	0.00%
	126 547	126 547	61 423	20 000	152 703	15.80%
Surplus (déficit)						
de l'exercice	0	0	3 114 168	3 353 565		

RAPPORT MENSUEL ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'INVESTISSEMENT

Rapport mensuel d'avril 2021
Pour la période du 01 janvier au 30 avril 2021

Budget 2021	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 30-04-2020	Recettes/ dépenses réelles au 30-04-2021	Disponible	%
-------------	---------------	---	---	------------	---

Revenus d'investissement

Taxes spéciales	0	0	0	0	0.00%
Quotes-parts	0	0	0	0	0.00%
Transfert	0	0	41 672	0	0.00%
Contr.prom.autres	0	0	0	0	0.00%
	0	0	41 672	0	0.00%

Dépenses d'investissement

Adm.générale					0.00%	
Sécurité publique	25 000	25 000	23 691	71 742	-46 742	286.97%
Transport	15 000	15 000	14 185	331 978	-316 978	2213.19%
Hygiène du milieu	65 000	65 000	4 890	3 757	61 243	0.00%
Amén.urb zonage	0	0	0	0	0	0.00%
Loisir & culture	35 000	35 000	0	0	35 000	0.00%
	140 000	140 000	42 766	407 477	-267 477	291.05%

Conciliation à des fins budgétaires

Autres investissements

Propriétés destinées à la revente	0	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	329 136	0	0
Placements à titre d'investissement	0	0	0	0	0	0
Participation dans entrepr.municip.	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	329 136	0	0

Financement

Financement provisoir - camion	0	0	0	329 136	0	0.00%
	0	0	0	329 136	0	0.00%

Affectations

Activités fonction.						0
Surplus non aff.	85 000	85 000	126 000	0	85 000	0.00%
Surplus affecté	0	0	38 560	0	0	0.00%
Fonds de roul.	55 000	55 000	0	0	55 000	0.00%
	140 000	140 000	164 560	0	140 000	0.00%

Total sources

de financement	140 000	140 000	206 232	329 136	140 000	235.10%
-----------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Surplus (déficit)

de l'exercice	0	0	163 466	78 341		
----------------------	----------	----------	----------------	---------------	--	--

128-05-2021

b) Ratification des dépenses effectuées par le secrétaire-trésorier.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de ratifier les dépenses suivantes effectuées par le secrétaire-trésorier pour le mois d'avril 2021 au fonds d'administration pour un montant de 252 847,85 \$:

DÉPENSES D'AVRIL 2021 EFFECTUÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
SALAIRES, DÉPLACEMENTS ET REPRÉSENTATION		
Salaires	28-03-2021 au 10-04-2021	23 127.65 \$
	11-04-2021 au 24-04-2021	25 960.82 \$
Gouv. Québec	Remises de mars 2021	25 691.17 \$
Cloutier, Jean-Philippe	Remb. dépenses kilométrage et cellulaire avril	72.00 \$
Lord, Stéphen	Remb. dépenses cellulaire avril	86.76 \$
Pilote, Nicolas	Remb. dépenses cellulaire avril	41.92 \$
		74 980.32 \$
CONTRATS		
Agat Laboratoires ltd	Analyses d'eau	759.01 \$

Aquatech	Opér.équip.eau potable, avril 2021	7 762.12 \$
	Opér.équip.eaux usées, avril 2021	2 587.38 \$
	Suivi des neiges usées, avril 2021	106.54 \$
Canadien National	Passages à niveau, mars 2021	949.00 \$
Chouinard, Henri	Conciergerie Centre municipal, mars 2021	2 083.33 \$
Concassés du Cap (Les)	Disposition matières recyclables, mars 2021	6 581.45 \$
Dubé Marianne	Conciergerie Vigie du 01 au 30 avril 2021	1 000.00 \$
FQM - Assurances	Ajout du véhicule Kubota	51.23 \$
Féd. QBC.	Honor. préparation plans,ponceau ch du	
Municipalités du Qc	Moulin	9 134.42 \$
Gestion Éco-Vert-Dur	Accès citoyens écocentre, mars 2021	2 628.00 \$
Lizotte, Murielle	Conciergerie M.C.J. avril 2021	600.00 \$
Novicom Technologies inc.	Accès réseau cellulaire avril 2021	257.08 \$
Pelletier, André	Déneigement divers rues et immeubles	10 557.01 \$
Production des Farfadets	Contrôleur pour animaux, 2/2	229.95 \$
Purolator inc.	Frais transport d'eau potable et eaux usées	64.62 \$
Régie gestion mat. rés. Maurice	Enfouissement et redevances, mars 2021	13 608.79 \$
Régie L'Islet-Montmagny	Gestion CTL, transp. vidange fév. et mars 2021	13 990.62 \$
Service sanitaire A. Deschênes	Collecte vidanges et recyclage fév. et mars 2021	26 622.02 \$
St-Pierre, Sylvain	Conciergerie mars 2021, 20, ch. Du Roy Est	195.00 \$
Tetra Tech QI inc.	Honoraire dével. résid. Antoine/Picard Phase I	3 844.50 \$
	Gestion des actifs, dével. outil planif. Phase II	2 494.96 \$

106 107.03 \$

SUBVENTIONS - DONS

Amphithéâtre L'Islet-Nord inc.	Aide financière municipale 2021	13 000.00 \$
Club de Golf Trois-Saumons	Aide financière municipale 2021, 2/3	8 000.00 \$
	Aide financière municipale 2021	6 000.00 \$
Club de patinage artistique	Aide financière municipale 2021	5 000.00 \$
COFEC	Aide financière municipale 2021, 4/12	10 100.00 \$
Maison des Jeunes de L'Islet-N	Aide financière municipale 2021	3 875.00 \$
Maison de la famille MRC L'Islet	Aide financière municipale 2021, 1/2	2 500.00 \$

48 475.00 \$

COTISATIONS - ABONNEMENTS - QUOTES-PARTS

Rés. des biblio. Cap. Nationale	Gestion accès informatique et frais de support aux applications	1 223.62 \$
---------------------------------	---	-------------

1 223.62 \$

FORMATION - CONGRÈS

0.00 \$

HYDRO-QUÉBEC

Vigie	1 825.12 \$
Éclairage des rues	1 377.13 \$
Poste 272, rue Caron	1 638.69 \$

Poste rue Henri Gamache	29.50 \$
Parc Robichaud	67.40 \$
Garage municipal	919.42 \$
Usine de filtration	3 045.10 \$
Étangs aérés	2 410.41 \$
Salle Gérard-Ouellet	672.10 \$
Centre municipal	1 709.21 \$

13 694.08 \$

TÉLÉPHONE

Groupe NÉGOTEL	Téléphone 22-04 au 21-05-2021	586.92 \$
Télus Québec	Wifi facture 28-04-2021, compte 5086180384	569.13 \$
	Facture du 28-04-2021, compte 5078015493	166.61 \$
Télus mobilité	Cellulaire garage du 14-04-2021	31.69 \$
Télus Québec	Salle G-O, facture du 25-03-2021	191.56 \$

1 545.91 \$

AUTRES

Allard, Marie-Hélène	Remboursement location de salle	250.00 \$
Boulet, Anne Frédérick	Remboursement location de salle	250.00 \$
Centraide KRTB-Côte-du-sud	Contribution des employés	20.00 \$
Dubé, Suzanne	Remboursement de taxes trop payées	2 197.36 \$
Maisonneuve, Audrey	Remb. inscription mauvaise municipalité	270.00 \$
Pages Jaunes	Publicité avril 2021	146.41 \$
Quadiant	Timbres	2 299.50 \$
SAAQ	Immatriculation des véhicules	568.52 \$
	Vignettes	35.10 \$
Tremblay, Philippe JR.	Remboursement de taxes payées en trop	77.62 \$
Visa	Licences radio	707.38 \$

6 821.89 \$

252 847.85 \$

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

129-05-2021

c) Présentation des comptes du mois pour approbation.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
 APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter et de payer les comptes suivants pour un montant total de 58 199,75 \$:

COMPTES DU MOIS D'AVRIL 2021 POUR APPROBATION

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
ACHATS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL		

0.00 \$

ACHATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

6Tem TI	Ordinateur Lenovo, support, Microsoft 365	1 350.00 \$
ADMQ	Formation élections et P.L 67	344.92 \$
ADN Communication	Alertes municipales, mars 2021	72.15 \$
Bureautique Côte-Sud	Photocopies mars 2021	532.98 \$
Conté Fleurette	Deux bouquets de fleurs coupées	120.72 \$
Gestion Éco-Vert-Dur	Accès citoyens écocentre	2 628.00 \$
Jalbertech	Fluorescents pour la bibliothèque	106.93 \$
	Réparation lumières de rues	880.60 \$
Journal l'Attisée	Publicité avril 2021	722.31 \$
Journal l'Oie Blanche	Pub. Hommage aux bénévoles	169.02 \$
	Avis d'appel d'offres asphaltage	198.91 \$
Les Huiles Lord 2003	Mazout M.C.J.	838.78 \$
Mallette S.E.N.C.R.L.	Dossier ress. Humaines équité salariale	1 654.39 \$
MRC de L'Islet	Service régional d'inspection mars 2021	398.75 \$
Plomberie Martin Pelletier	Réparation toilette M.C.J.	107.50 \$
Temblay Bois Mignault		
Lemay	Service juridique états financiers	103.54 \$
	1ère tranche Service Première ligne 2021	1 196.32 \$
		<u>11 425.82 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR L'URBANISME

Journal l'Attisée	Publicité avril 2021	777.86 \$
Journal l'Oie Blanche	Avis public de consultation	198.91 \$
		<u>976.77 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LA VIE COMMUNAUTAIRE

Alliance Québ. du Loisir public	Formation camp de jour aspect légal	143.72 \$
Giasson, Guillaume	Bûchage Domaine	200.00 \$
Jacques Caron inc.	Papier d'hygiène, nettoyant à plancher	89.21 \$
Journal l'Attisée	Publicité avril 2021	111.12 \$
Serrurerie Alain Dumais inc.	Clés pour tennis	338.61 \$
		<u>882.66 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LES TRAVAUX PUBLICS

A1 Hydraulique	Collets	242.97 \$
Air Liquide	Achat soudeuse et accessoires	7 754.07 \$
Avantis	Ampoules, isolant, treillis, acier, pavé	556.73 \$
	Piège à souris, rondelle, contre-écrou	39.87 \$
	Époxy, soupape, réduits	40.00 \$
Brandt Tractor	Pièces pour pépîne	522.84 \$
Buanderie Rivière-du-Loup	Nettoyage salopettes, serviettes industrielles	20.70 \$
Centre de l'auto Port-Joli	Réparation silencieux	402.35 \$
Centre Multiservices JC inc.	Batteries 350 watts	218.46 \$
Distributions Sécurmed	Fourniture médicale	260.73 \$
EMCO Corporation	Asphalte froide	765.45 \$
Excavation VCG inc.	Heures pelle cours d'eau	1 621.15 \$
	Heures pelle bris d'aqueduc rue Verreault	2 908.88 \$
Garage S.B. Auto inc.	Réparation camion GMC 2010	180.08 \$
Gestion Éco-Ver-Dur	Rebus de bois	17.25 \$
Griffunrie	Fournitures de bureau	57.22 \$
Hudon, André	Remboursement achat micro-onde garage	160.95 \$
Jérôme Bélanger	Location pelle fossés et boîte de service	5 668.27 \$

Laurendeau, Fernand	Lettrage pick-up Dodge RAM 2016	35.00 \$
L.C.S inc.	Pompage station Ministère	1 368.20 \$
Les Huiles Lord inc.	Mazout garage	662.65 \$
Michel Gamache & Frères inc.	Gravier	571.41 \$
Pétroles B. Ouellet (Les)	Diésel	1 167.43 \$
	Essence super	1 583.71 \$
Pièce d'autos GGM	Filtre à air, huile, nettoyeur, filtre, étrier	592.74 \$
Port-Joli Pièces autos	Adaptateur, huile, obturateur, raccords	196.89 \$
	Lave-vitre, colle et peinture	55.02 \$
	Filtre à air, graisse	26.37 \$
Réal Huot inc.	Boîtes de valve	4 143.01 \$
Roger Gauvin inc.	Paires de bottes, manteau de pluie, chemise	684.09 \$
Service Routier Éric Robichaud	Inspection Inter 1986	71.86 \$
	Vérification moteur pépîne	160.97 \$
Steave Desjardins	Déneigement Centre municipal mars 2021	86.23 \$
Usinage François Landry	Machinage bras pour brosse	88.97 \$
		<u>32 932.52 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LE SERVICE INCENDIE

Chouinard, Yvan	Travaux à forfait service incendie	57.49 \$
Griffunrie	Clé USB	22.97 \$
Jacques Caron inc.	Masque médical	22.97 \$
Municipalité de Saint-Aubert	Assistance incendie, 430, Jean Leclerc	448.79 \$
	Assistance incendie, 164, 2e Rang Ouest	482.99 \$
Novicom Technologies inc.	Radio mobile pour Sierra 2021	970.29 \$
	Radios portatives, batteries, antennes	6 004.11 \$
	Micro sans fil, câble, installation et déplacement	1 496.10 \$
Sécuritrim (2002) inc.	Chevron pour GMC Sierra 2021	241.39 \$
		<u>9 747.10 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LES USINES DE FILTRATION ET D'ÉPURATION

Messer Canada inc.	Oxygène en vrac	970.42 \$
Produits Sanitaires Unique inc.	Hypochlorite en solution	496.42 \$
		<u>1 466.84 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Journal l'Attisée	Publicité avril 2021	166.68 \$
Librairie Livres en Tête inc.	Achats de livres	514.71 \$
Rés. des Biblio. Cap.-Nationale	Fournitures diverses	86.65 \$
		<u>768.04 \$</u>

TOTAL DES ACHATS: 58 199.75 \$

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

4.2 Demandes adressées au conseil.

130-05-2021

Demande d'installation d'un chapiteau au parc des Trois-Bérets.

ATTENDU QU'il est demandé de monter un **chapiteau de 30' X 80'** pour servir d'abris en cas d'intempéries et pour loger le bar sur la pelouse du côté nord de la Vigie;

ATTENDU QUE **la résolution municipale 280-06-09 interdit l'installation de grand chapiteau sur les terrains gazonnés des parcs publics;**

ATTENDU QUE la COFEC et le service de la Vie communautaire de la municipalité sont d'avis qu'il est préférable de ne pas permettre l'installation d'un grand chapiteau à cet endroit;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal n'entend pas permettre l'installation du chapiteau à l'endroit demandé.

131-05-2021

Demande d'aide financière.

ATTENDU QUE **Manu Atelier Culinaire Inc.** demande à la municipalité une aide financière pour son projet d'implanter un nouveau bâtiment au 10 avenue de Gaspé Est comportant 4 locaux commerciaux et 6 logements résidentiels;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli désire faire une distinction entre l'aide financière apportée à la partie commerciale et celle des logements résidentiels dans ce bâtiment;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que ce dossier soit mis à l'étude afin de permettre de distinguer l'aide financière aux entreprises (locaux commerciaux) telle que permise par l'article 92.1 de la loi sur les compétences municipales et l'aide financière que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli voudrait apporter aux promoteurs pour la construction de nouveaux logements résidentiels afin d'aider à combler le manque de logements dans la MRC de L'Islet.

132-05-2021

Demande pour des ralentisseurs.

ATTENDU QUE les résidents du chemin du Moulin Nord demandent l'installation de deux (2) ralentisseurs pour accroître la sécurité;

ATTENDU QUE l'ensemble des résidents du secteur ont signé une pétition en faveur de l'installation de ces deux (2) ralentisseurs;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité installe dès que possible deux (2) ralentisseurs dans le chemin du Moulin Nord.

de verser un montant de 75 \$ à chacun des partenaires suivants à titre de compensation pour l'installation de clôtures à neige par la municipalité sur leur propriété respective : Ferme Nabel et Monsieur Louis Pelletier.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

136-05-2021 **4.8 Contrat d'entretien ménager pour la saison 2021.**

(M. Anthony Hallé se retire de cette discussion).

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager madame Hélène St-Pierre pour faire l'entretien ménager dans les endroits suivants aux mêmes conditions que l'an dernier:

- La halte routière du 15 mai au 15 octobre à tous les jours.
- Parc des Trois-Bérets et la marina du 15 mai au 15 octobre à tous les jours.
- Le kiosque d'information touristique du 15 mai au 15 octobre à tous les jours.
- Le parc Robichaud pour la saison à partir du 15 mai.
- Le Domaine de Gaspé pour la saison du camp d'été.
- Le parc intergénérationnel à partir du 15 mai.

Cependant, en raison de la pandémie liée au COVID-19, les dates pour débiter l'entretien ménager pourraient varier selon les recommandations de la Direction de la santé publique. **De plus, la dépense supplémentaire reliée aux nouvelles exigences en matière de salubrité en contexte de pandémie sera payée à même l'enveloppe financière COVID.**

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

137-05-2021 **4.9 Transfert d'un montant de 43 741 \$ du surplus accumulé non affecté au surplus accumulé affecté aux équipements des eaux usées.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de transférer un montant de 43 741 \$ du surplus accumulé non affecté vers le surplus accumulé affecté aux équipements des eaux usées.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

138-05-2021 **4.10 Ajustement des loyers à la Maison communautaire Joly.**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli entend poursuivre la gestion de la Maison communautaire Joly pour au-delà du 31 octobre 2021;

ATTENDU les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli désire soutenir ses locataires en allégeant les obligations relatives au loyer;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'aviser l'ensemble des locataires de la Maison communautaire Joly qu'à compter du 1^{er} novembre 2021 les loyers seront majorés de 1,1 %. Cependant, chacun des locataires recevra un montant équivalent à la hausse annuelle de son loyer en novembre 2021. **Ces montants seront pris à même l'enveloppe financière COVID.**

139-05-2021 **4.11 Contrat d'asphaltage 2021.**

ATTENDU QU'une demande de soumission publique a été publiée par la voie du SE@O ainsi que dans un journal hebdomadaire régional en avril dernier;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les soumissions suivantes pour l'asphaltage de la Côte des Chênes ainsi qu'une partie du chemin du Moulin Sud :

Construction & Pavage Portneuf Inc.	392 615,73 \$ taxes incluses
Les Entreprises Lévisiennes Inc.	413 666,14 \$ taxes incluses

ATTENDU QUE la soumission conforme la plus basse est celle de Construction & Pavage Portneuf Inc. au montant de 392 615,73 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accorder le contrat d'asphaltage 2021 à Construction & Pavage Portneuf Inc. pour un montant de 392 615,73 \$ taxes incluses. Les travaux devront être terminés pour le 18 juin 2021.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

140-05-2021 **4.12 Programme d'aide à la voirie locale.**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du

ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, monsieur Stéphen Lord agit à titre de représentant de cette dernière auprès du ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les **travaux admissibles d'asphaltage dans le périmètre urbain en 2022**, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

141-05-2021 **4.13 Projet d'asphaltage dans le périmètre urbain en 2022.**

ATTENDU QUE le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pourrait permettre à la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli d'obtenir une aide financière représentant 70 % des coûts admissibles pour des travaux de pavage dans le périmètre urbain;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière doit être déposée pour le 31 mai 2021;

ATTENDU QUE cette demande doit être justifiée par une étude signée par un ingénieur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de mandater la firme Tetra Tech Qi Inc. afin de produire des plans et devis montrant la localisation et la nature des travaux projetés ainsi qu'un estimé détaillé pour un montant budgétaire de 12 000 \$ plus les taxes applicables.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

142-05-2021 **4.14 Acceptation de l'offre de financement du règlement d'emprunt 791-20 relatif à l'achat d'un camion de déneigement.**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 mai 2021, au montant de 315 800 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CD DU NORD DE L'ISLET

18 500 \$	1,80000 %	2022
18 900 \$	1,80000 %	2023
19 200 \$	1,80000 %	2024
19 500 \$	1,80000 %	2025
239 700 \$	1,80000 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,80000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

18 500 \$	0,60000 %	2022
18 900 \$	0,80000 %	2023
19 200 \$	1,05000 %	2024
19 500 \$	1,35000 %	2025
239 700 \$	1,60000 %	2026

Prix : 98,43900 Coût réel : 1,89900 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD DU NORD DE L'ISLET est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques

APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli accepte l'offre qui lui est faite de CD DU NORD DE L'ISLET pour son emprunt par billets en date du 10 mai 2021 au montant de 315 800 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 791-20. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

143-05-2021 **4.15 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 315 800 \$.**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli souhaite emprunter par billets pour un montant total de 315 800 \$ qui sera réalisé le 10 mai 2021, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
791-20	315 800 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 791-20, la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Richard Bernier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

- 1- les billets seront datés du 10 mai 2021;
- 2- les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 mai et le 10 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	18 500 \$	
2023.	18 900 \$	
2024.	19 200 \$	
2025.	19 500 \$	
2026.	19 900 \$	(à payer en 2026)
2026.	219 800 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 791-20 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 mai 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

144-05-2021 **4.16 Appel d'offres pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin du Moulin.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli dépose un appel d'offres public sur le SE@O pour des travaux de remplacement d'un ponceau sur le chemin du Moulin au nord du viaduc.

145-05-2021 **4.17 Vente d'une partie du lot 6 343 106.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de vendre à madame Isabelle Bélanger une bande de terrain de 2 mètres de largeur par 44,63 mètres de longueur faisant partie du lot 6 343 106 pour une superficie de 89,26 m² au coût de 2 806,27 \$ afin de rendre conforme un projet d'agrandissement du côté nord de sa maison. Cette bande de terrain est soumise aux dispositions sur les milieux humides. Les frais d'arpentage et de notaire sont à la charge de l'acheteur.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli tout document relatif à cette transaction.

146-05-2021 **4.18 Engagement d'un employé aux travaux publics.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussièrès
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager monsieur James Wilson pour la période estivale 2021 comme employé à temps complet aux travaux publics au salaire et conditions établis.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

147-05-2021 **4.19 Contrat pour l'analyse de l'eau potable et des eaux usées 2021-2023.**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a reçu deux (2) soumissions pour l'analyse de l'eau potable et des eaux usées pour les deux (2) prochaines années :

Agro Enviro Lab	11 996 \$ plus taxes
AGAT Laboratoires	15 090 \$ plus taxes

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Agro Enviro Lab;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussièrès
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accorder le contrat d'analyse de l'eau potable et des eaux usées à **Agro Enviro Lab** pour une période de deux (2) ans pour un montant de 11 996 \$ plus taxes du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2023.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

148-05-2021 **4.20 Avis de motion en vue d'adopter un règlement modifiant le règlement 773-18 sur la gestion contractuelle.**

Monsieur Pierre Bussières donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire du conseil un projet de règlement visant à modifier le règlement 773-18 relatif à la gestion contractuelle.

4.21 Présentation d'un projet de règlement modifiant le règlement 773-18 sur la gestion contractuelle.

Dans le but de contribuer à la relance de l'économie du Québec, le nouveau règlement modifiant le règlement 773-18 sur la gestion contractuelle devra inclure des mesures favorisant l'achat québécois qui seront applicables, dans les cas des contrats comportant une dépense inférieure au seuil de ceux devant faire l'objet d'une demande de soumissions publique, pour une période de trois ans qui suit de trois mois la sanction de la Loi soit du 25 juin 2021 au 25 juin 2024.

La municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur **exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.**

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur **conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont faits en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.**

La municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles 9 et 10 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

4.22 Dépôt du bilan de la gestion de l'eau potable 2019.

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT:

149-05-2021 **5.1 Demande à la Commission de protection du territoire agricole de monsieur Anthony Pelletier et madame Sylvie Lord.**

ATTENDU QU'une demande d'autorisation a dûment été présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'aliéner les lots 3 872 496 et 3 872 497 propriétés de monsieur Anthony Pelletier et madame Sylvie Lord, en faveur de Ferme Renile Enr.;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit appuyer ou non une demande sur la base des critères de l'article 62 de la LPTAAQ;

ATTENDU QUE le potentiel agricole des lots concernés et des lots avoisinants

est confirmé;

ATTENDU QUE la possibilité d'utilisation des lots concernés à des fins d'agriculture est confirmée;

ATTENDU QUE les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles seront positives et assureront la pérennité des activités agricoles pour le secteur et pour Ferme Renile Enr.;

ATTENDU QUE l'autorisation n'occasionnera aucune contrainte ou effet négatif supplémentaire sur le milieu environnant;

ATTENDU QUE Ferme Renile Enr. a déjà ses activités à proximité;

ATTENDU QUE l'autorisation aura pour effet de consolider et d'accroître les activités de Ferme Renile Enr. dans ce secteur de la municipalité;

ATTENDU QUE l'autorisation n'aura aucun effet sur les ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE l'autorisation aura un effet positif, en accroissant l'unité foncière de Ferme Renile Enr.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal est d'avis que la présente demande n'aura aucun effet négatif et de surcroît permettra à Ferme Renile Enr. de consolider ses activités sur le territoire de la municipalité.

5.2 Consultation publique sur le projet de règlement visant le plan d'urbanisme 704-13 afin de modifier la limite du périmètre urbain et ses affectations.

Le conseil municipal tient une consultation publique sur le projet de règlement visant le règlement 704-13 relatif au plan d'urbanisme afin de modifier la limite du périmètre urbain et ses affectations.

150-05-2021 **5.3 Adoption du règlement 797-21 visant le règlement 704-13 relatif au plan d'urbanisme afin de modifier la limite du périmètre urbain et ses affectations.**

RÈGLEMENT 797-21

ATTENDU QUE le conseil municipal a fait une demande d'exclusion de la zone agricole pour un secteur de son territoire situé près de la rue Giasson et que la CPTAQ a accepté la demande d'exclusion;

ATTENDU QUE la MRC de L'Islet a modifié son schéma d'aménagement et de développement pour tenir compte de ladite exclusion et que celui-ci est entré en vigueur conformément à la Loi;

ATTENDU QUE la municipalité doit modifier son plan d'urbanisme pour le rendre conforme au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de L'Islet;

ATTENDU QU'une consultation publique a eu lieu à la séance ordinaire du conseil municipal le 3 mai 2021 selon la procédure en vigueur durant la crise sanitaire COVID-19;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les

membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT À 4 CONTRE 2

d'adopter le présent règlement.

ARTICLE 1:

Le règlement 704-13 est modifié à l'article 5.3 afin de modifier la limite du périmètre urbain comme suit :

- En excluant du périmètre urbain le lot 3 872 247 et une partie du lot 3 872 250, le tout tel que montré à l'annexe A-1 joint au présent règlement.
- En incluant au périmètre urbain les lots 4 098 371, 3 872 561, 3 872 564 et une partie du lot 3 872 565, le tout tel que montré à l'annexe A-1 joint au présent règlement.

ARTICLE 2:

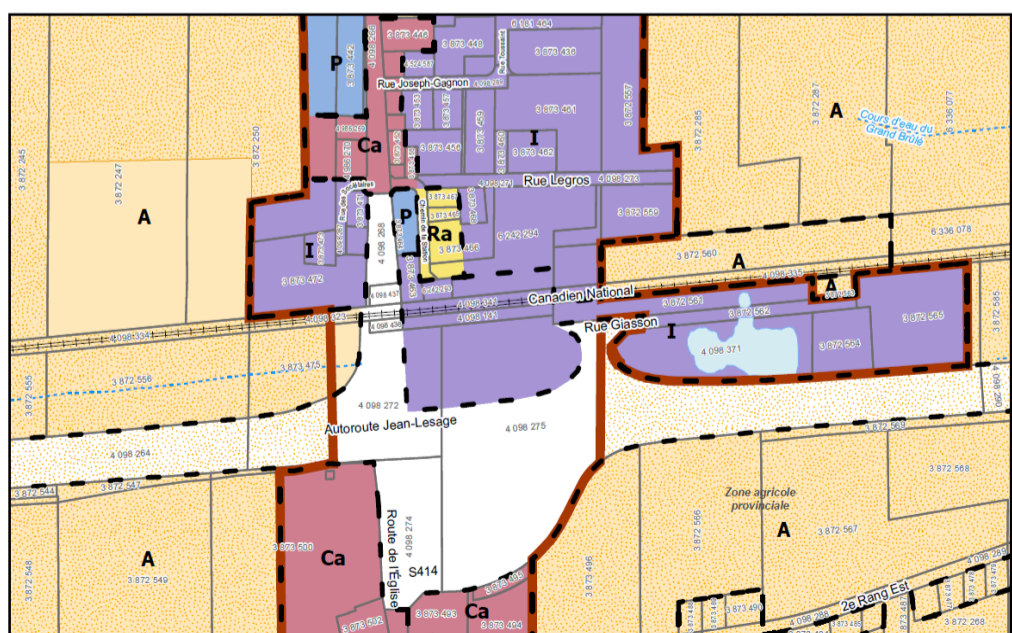
Le règlement 704-13 est modifié à l'article 5.2 afin de modifier les aires d'affectations industrielles dans le secteur de la rue des Sociétaires et de la rue Giasson comme suit :

- En retranchant le lot 3 872 247 et une partie du lot 3 872 250 de l'aire d'affectation industrielle pour les inclure dans l'aire d'affectation agricole, le tout tel que montré à l'annexe A-1 joint au présent règlement;
- En incluant dans l'aire d'affectation industrielle un secteur de la rue Giasson composé des lots 4 098 371, 3 872 561, 3 872 564 et une partie du lot 3 872 565, le tout tel que montré à l'annexe A-1 jointe au présent règlement.

ARTICLE 3: ENTRÉE EN VIGUEUR.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE A-1



5.4 Consultation publique sur le projet de règlement visant le règlement de zonage 705-13 afin de modifier les zones industrielles 76 I et 79 I (secteur de l'écocentre).

Le conseil municipal tient une consultation publique sur le projet de règlement visant le règlement de zonage 705-13 afin de modifier les zones industrielles 76 I et 79 I (secteur de l'écocentre) et rendre le règlement 705-13 conforme à son plan d'urbanisme modifié.

151-05-2021 **5.5 Adoption du règlement 798-21 visant le règlement de zonage 705-13 afin de modifier les zones industrielles 76 I et 79 I (secteur de l'écocentre).**

RÈGLEMENT 798-21

ATTENDU QUE le conseil municipal a fait une demande d'exclusion de la zone agricole pour un secteur situé près de la rue Giasson et que la CPTAQ a accepté la demande d'exclusion;

ATTENDU QUE la MRC de L'Islet a modifié son schéma d'aménagement et de développement pour tenir compte de ladite exclusion et que celui-ci est entré en vigueur conformément à la Loi;

ATTENDU QUE la municipalité modifie son plan d'urbanisme pour le rendre conforme au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de L'Islet;

ATTENDU QUE la municipalité doit modifier son règlement 705-13 relatif au zonage pour le rendre conforme à son plan d'urbanisme modifié;

ATTENDU QU'une consultation publique a eu lieu à la séance ordinaire du conseil municipal le 3 mai 2021 selon la procédure en vigueur durant la crise sanitaire COVID-19;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel

APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT À 4 CONTRE 2

d'adopter le présent règlement.

ARTICLE 1:

L'article 3.1 du règlement 705-13 relatif au zonage, est modifié afin d'agrandir la zone 79 I à même les zones 136 Ad1 et 107 A. Le tout tel qu'illustré à l'annexe A-1 jointe à la présente.

ARTICLE 2:

L'article 3.1 du règlement 705-13 relatif au zonage, est modifié afin d'agrandir la zone 97 A à même la zone 76 I. Le tout tel qu'illustré à l'annexe A-1 jointe à la présente.

ARTICLE 3:

L'article 3.1 du règlement 705-13 relatif au zonage, est modifié afin de modifier les limites du périmètre urbain afin de tenir compte des nouvelles limites des zones 76 I et 79 I. Le tout tel qu'illustré à l'annexe A-1 jointe à la présente.

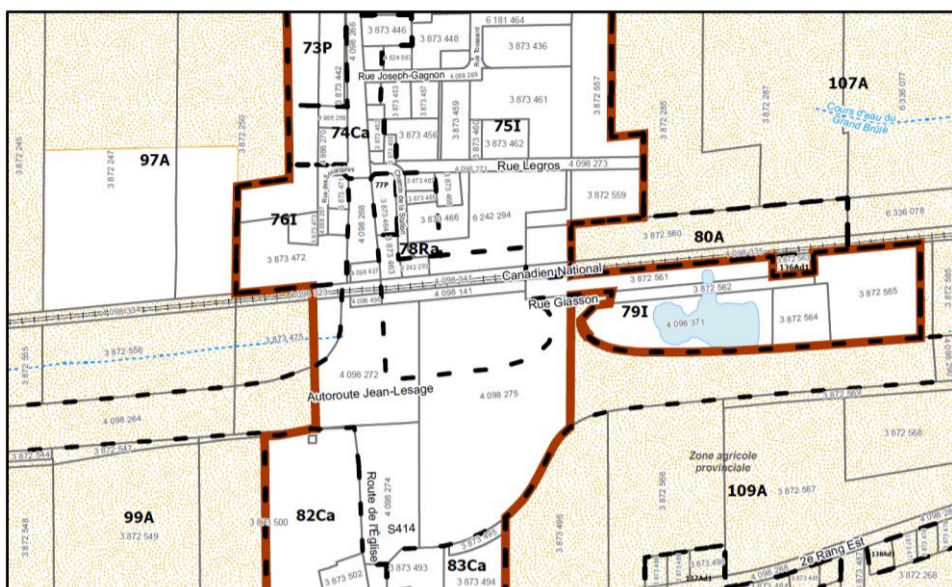
ARTICLE 4:

L'article 3.12 du règlement 705-13 est modifié afin d'abroger les dispositions de la colonne de la zone 136 Ad1.

ARTICLE 5: ENTRÉE EN VIGUEUR.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ANNEXE A-1



6. VIE COMMUNAUTAIRE :

152-05-2021 **6.1 Tarifs d'utilisation des jardins communautaires.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de fixer les tarifs d'utilisation suivants pour la saison 2021 incluant les taxes :

	Personne				*Priorité jusqu'au 15 juin **Priorité du 16 au 24 juin
	50 m ²	25m ²	15 m ²	Bac	
Local*	40 \$	20 \$	15 \$	10 \$	
Extérieur**	50 \$	30 \$	20 \$	15 \$	

	Organisme				Possibilité de location après le 24 juin
	50 m ²	25m ²	15 m ²	Bac	
Local	60 \$	30 \$	20 \$	15 \$	
Extérieur	70 \$	40 \$	30 \$	20 \$	

153-05-2021 **6.2 Engagement de personnel pour le camp d'été au Domaine de Gaspé.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager les personnes suivantes à titre d'employés (ées) au camp d'été **conditionnellement à la tenue des activités** au Domaine de Gaspé et selon les directives de la direction de la Santé publique s'il y a lieu:

Animateurs(trices):

Océane Charrois
Anouk Bélanger

Assistants(es):

Éli Rousseau

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

7. SERVICE INCENDIE :

154-05-2021 **7.1 Engagement de personnel au service incendie.**

ATTENDU QUE messieurs **Gabriel Dubé** et **Samuel Thibault** ont signifié leur intérêt à faire partie du service incendie de Saint-Jean-Port-Joli;

ATTENDU QU'une lettre recommandant l'embauche de messieurs Dubé et Thibault a été déposée le 13 avril dernier par courriel auprès du directeur général par le comité de recrutement du service incendie;

ATTENDU QUE messieurs Dubé et Thibault possèdent déjà les formations en sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger

APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli engage les personnes suivantes comme **pompiers** pour le service incendie de Saint-Jean-Port-Joli :

M. Gabriel Dubé
M. Samuel Thibault

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

8. AUTRES :

155-05-2021 **8.1 Travaux de pulvérisation de l'asphalte dans le chemin du Golf.**

ATTENDU QUE le revêtement d'asphalte dans le chemin du Golf est en mauvais état sur toute sa longueur et ce, depuis plusieurs années;

ATTENDU QU'il y a lieu d'entreprendre des travaux visant à le réparer de façon durable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Richard Bernier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager **Constructions HDF Inc.** afin de pulvériser le revêtement d'asphalte existant sur **toute la longueur du chemin du Golf** pour un montant excluant les taxes de **12 580 \$**. Les travaux incluent la mise en forme et la compaction.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

156-05-2021 **8.2** **Étude de pertinence d'un regroupement municipal dans le secteur nord de la MRC de L'Islet.**

ATTENDU QUE les municipalités de L'Islet, de Saint-Jean-Port-Joli, de Saint-Roch-des-Aulnaies et de Sainte-Louise, selon le décret de population du gouvernement du Québec le plus récent (2021), regroupent respectivement 3 791, 3 414, 960 et 682 personnes, pour une population totale de 8 847 personnes;

ATTENDU QUE les superficies des territoires des municipalités de L'Islet, de Saint-Jean-Port-Joli, de Saint-Roch-des-Aulnaies et de Sainte-Louise sont respectivement de 120,0 km², 69,4 km², 49,0 km² et 76,3 km², pour une superficie totale de 314,7 km²;

ATTENDU QUE la richesse foncière uniformisée (RFU) de 2020 des municipalités de L'Islet, de Saint-Jean-Port-Joli, de Saint-Roch-des-Aulnaies et de Sainte-Louise s'élève respectivement à 354,2 M\$, 372,8 M\$, 121,4 M\$ et 60,9 M\$, pour un total combiné de 909,3 M\$;

ATTENDU QUE les municipalités de L'Islet, de Saint-Jean-Port-Joli, de Saint-Roch-des-Aulnaies et de Sainte-Louise avaient, en 2019, des revenus de fonctionnement s'élevant respectivement à 6,36 M\$, 5,33 M\$, 2,08 M\$ et 1,21 M\$, pour un total combiné de 14,98 M\$;

ATTENDU QUE les territoires des municipalités de L'Islet, de Saint-Jean-Port-Joli, de Saint-Roch-des-Aulnaies et de Sainte-Louise sont tous situés dans un même et unique corridor, celui de la plaine littorale comprise entre les rives du fleuve et les premiers contreforts du piedmont appalachien, traversé entièrement du sud-ouest au nord-est par la route 132, l'autoroute 20, le chemin de fer Montréal/Halifax, puis les chemins des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} rangs, en plein cœur de la vieille région historique de la Côte-du-Sud, redevenue circonscription électorale depuis plusieurs années maintenant;

ATTENDU QUE les quatre municipalités sont toutes situées dans le territoire de la MRC de L'Islet;

ATTENDU QUE les enjeux et les défis auxquels les quatre municipalités sont confrontées sont fort analogues à maints égards, voire même souvent complémentaires si l'on songe, par exemple, à la capacité de payer des contribuables, à l'attraction et au maintien des populations, des commerces et des services de base, mais également à l'attraction et au maintien des ressources humaines et des compétences administratives et professionnelles en région, au profil culturel et touristique des communautés concernées;

ATTENDU QUE les Conseils municipaux des quatre municipalités ont été consultés au préalable pour obtenir leur accord quant à ce projet d'étude ayant pour but de produire de l'information pertinente aux fins de discussion et d'orientation pour le futur;

ATTENDU QU'il appartient aux Conseils municipaux de définir, au préalable, le mandat de l'étude quant à son étendue dans les dimensions analysées, tels que les objectifs spécifiques visés, les critères d'évaluation et l'échéancier ainsi que pour les suites à donner le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli demande à la ministre un accompagnement et un soutien technique de son ministère pour la réalisation d'une étude de pertinence d'un regroupement dans le secteur nord de la MRC de L'Islet.

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisé(e)s à signer tous les documents et effets nécessaires à la réalisation de ce projet.

QUE cette étude, lorsque celle-ci aura été complétée, soit présentée aux conseils des municipalités participantes pour analyse et décision quant aux suites à donner aux conclusions et recommandations de l'étude.

9. Période de questions.

La séance se tenant à huis clos, les gens ont été invités à écrire ou poser leurs questions en lien avec l'ordre du jour. Le maire répond aux questions qui lui sont posées. Les sujets abordés à ce point se retrouvent en annexe du procès-verbal.

157-05-2021 **10. Clôture et levée de l'assemblée.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de lever l'assemblée à 21 :55 heures.

Normand Caron, maire

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

Je, Normand Caron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ANNEXE

Sujets abordés lors de la période de questions :

-Demande de la Ferme Port-Jolait quant à l'application de l'article 20.1 du règlement de zonage 705-13.

-Commentaire sur l'appréciation de maintenir les séances du conseil municipal sur les plates-formes WEB pour l'avenir.

-L'aide financière COVID est appréciée pour le renouvellement des baux à la Maison Communautaire Joly en novembre prochain.

-L'étude sur le regroupement de municipalités dans L'Islet-Nord vs la possibilité de fusion.

-Les moyens à prendre pour ralentir la vitesse sur la route 132 dans le secteur est.

-La nouvelle zone industrielle créée 79 I appartenant en partie au MTQ.

-La multiplication des AirBnb à Saint-Jean-Port-Joli et la réglementation actuelle.